

Séance du 7 avril 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} avril 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Destin, M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Lacassagne à M. Salducci, M. Aguerre à Mme Castel, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Brau-Boirie à M. Millet-Barbé, Mme Candillier à M. Arcouet, Mme Belbaraka à Mme Destin, Mme Bensoussan à Mme Martin-Dolhagaray, M. Boutonnet à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : Mme Destin.

Mme Meyzenc présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : EVENEMENTIEL ET ANIMATION – Foire au Jambon 2016 – Conventions de partenariat.

Dans le cadre de l'organisation de la Foire au Jambon par la Ville, la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques apporte sa participation en installant une mini-ferme présentant des animaux et notamment des porcins. Elle propose également, sous le chapiteau qui abrite la ferme, animations et ateliers ludiques pour les enfants. Le coût de cette opération s'élève à 5 000 €, supporté par la Chambre d'Agriculture, non facturé à la commune, laquelle prend en charge l'installation et le gardiennage du chapiteau.

Ces engagements respectifs de la Ville et de la Chambre d'Agriculture sont repris dans une convention qui prévoit également les modalités d'organisation par la Chambre d'Agriculture d'un marché de producteurs du pays à la mi-août.

Par ailleurs, concernant à nouveau la Foire au Jambon, cafetiers et restaurateurs ont fait le choix de s'approvisionner en verres réutilisables auprès de la société Ecocup. Pour soutenir cette démarche qui entre pleinement dans les objectifs de la Ville en matière de développement soutenable, cette dernière fournit à la société Ecocup le « visuel » retenu pour l'édition « Foire au Jambon » de l'année, qui est ensuite reproduit sur les verres réutilisables. En contrepartie de la promotion de son image avec cet événement, la société Ecocup propose au titre de ce partenariat avec la ville de lui verser une participation financière pour l'édition 2016.

Ces éléments sont repris dans une convention qui formalise les engagements des deux parties.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat ci-annexées, l'une avec la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, l'autre avec la société Ecocup.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.